

**Philippe GOSSELIN**  
Député de la Manche  
Vice-président  
de la commission des lois  
Membre de la CNIL

N/Réf. : PG/GDD/1064

Saint-Lô, le 23 mars 2018

**Monsieur,**

J'ai bien reçu votre courrier relatif à la **diminution** de la vitesse maximale de 90 à 80km/h et vous en remercie.

Votre mail ne fait que **confirmer** ce que nombre de nos concitoyens pensent, il s'agit là d'une mesure symptomatique d'une politique inutilement répressive.

Bien sûr, la diminution du nombre de victimes est un objectif que chacun d'entre nous ne peut que partager. De 18000 morts par année en 1972, avec la moitié moins de véhicules en circulation, nous sommes passés à 8000 en 2000 pour se stabiliser aux environs de 3500 aujourd'hui. Cette baisse constante, nous la devons autant au travail mené par les constructeurs sur la sécurisation que celui de la sensibilisation des usagers de la route, sans oublier un juste équilibre avec la répression nécessaire. Il faut sans aucun doute poursuivre le mouvement dans un même équilibre intelligent prévention-répression.

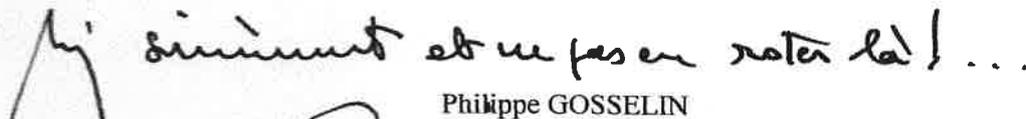
De plus et dans l'incapacité de pouvoir obtenir les conclusions de l'expérimentation faite sur certains tronçons de baisser la vitesse maximale autorisée et donc incapables de démontrer sa réelle efficacité. J'ai d'ailleurs saisi le Premier ministre sur cette question au début du mois de janvier sans aucune réponse soit apportée encore aujourd'hui.

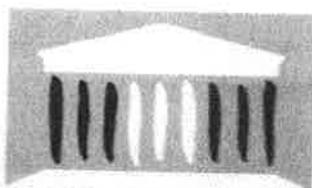
Dans ce contexte, il me semble très opportun d'inviter le Gouvernement à organiser un débat national et citoyen, associant les constructeurs, les pouvoirs publics, les associations représentatives sur la Sécurité routière et de défense des automobilistes, sur les mesures prises et à prendre, qui mêlent évaluations, expérimentations, coûts, résultats, etc dans ce domaine. Si la Sécurité routière est une grande cause nationale, encore faut-il que ses objectifs soient partagés.

C'est pour ces raisons que j'ai ainsi déposé une Proposition de Résolution invitant le Gouvernement à organiser des Etats généraux de la Sécurité routière que je vous prie de bien vouloir trouver en pièce-jointe.

Tels sont les éléments dont je pouvais vous faire part.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur**, mes sincères salutations.

  
Philippe GOSSELIN



## ASSEMBLÉE NATIONALE

### PROPOSITION DE RESOLUTION

*Invitant le Gouvernement à organiser des Etats généraux de la Sécurité routière*

Présentée par Philippe GOSSELIN

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La sécurité sur les routes est une attente forte de nos concitoyens : elle doit se traduire à la fois par de la prévention et de la répression.

Elle doit se traduire aussi par des investissements sur l'ensemble du réseau : routes nationales, départementales, communales, sans oublier les autoroutes, pour limiter le plus possible les éléments accidentogènes.

Les avancées réalisées par les constructeurs pour sécuriser les véhicules ces dernières années et l'accent mis pour sensibiliser le comportement des usagers au quotidien sont aussi importantes.

La répression passe par un contrôle renforcé, certes, de la vitesse et des sanctions appropriées. Mais elle doit viser aussi la consommation de stupéfiants, qui augmente beaucoup, et l'alcool bien sûr.

L'éducation à la Sécurité routière est, par ailleurs, un ensemble à renforcer, pour les véhicules à « quatre roues » comme pour les « deux roues ».

A la veille d'annonces gouvernementales qui seront faites ce début janvier, force est de constater que les Français sont de plus en plus dubitatifs quant aux choix gouvernementaux en matière de lutte contre l'insécurité routière.

Il sera question, notamment, de limiter la vitesse à 80km/h en lieu et place des 90km/h sur la quasi-totalité des routes françaises. Une fois encore ce sont les départements ruraux qui feront le plus les frais de cette limitation, car les plus nombreux à ne pas avoir un réseau dense de routes nationales aménagées. Cela pénalisera aussi les petits transporteurs comme les particuliers.

Une expérimentation de cette limitation à 80km/h a eu lieu ces derniers temps. Mais il est impossible d'en obtenir les conclusions. Le Ministre des relations avec le Parlement, Monsieur Christophe CASTANER, dans une question au Gouvernement posée le 20 décembre dernier, par Madame Barbara BESSOT-BALLO, Députée LREM de la Haute-Saône, n'a pas répondu aux demandes d'explication et a même renvoyé cette députée à son ban.

Le Premier ministre lui-même s'est déclaré favorable à la mesure « à titre personnel », sans donner davantage les conclusions de cette même expérimentation.

De 18000 morts par année en 1972, avec la moitié moins de véhicules en circulation, nous sommes passés à 8000 en 2000, pour se stabiliser aux environs de 3500 aujourd'hui. Nous ne pouvons que nous réjouir de tels chiffres qui sont autant de familles épargnées.

Mais pour qu'une politique soit acceptée, encore faut-il qu'elle soit partagée.

Or, encore une fois, nos concitoyens doutent de plus en plus de la bonne volonté du Gouvernement et s'interrogent sur le « tout radar », le tout répressif. Ils y voient aussi parfois, une forme de rejet politique, au nom de l'environnement, de l'automobile comme des motos et finalement de tous les véhicules thermiques. Tout cela n'a pas de lien direct avec la Sécurité routière.

Dans ce contexte, il semblerait très opportun d'inviter le Gouvernement à organiser un débat national et citoyen, associant notamment les associations représentatives sur la Sécurité routière, sur les mesures prises et à prendre, qui mêle évaluations, expérimentations, coûts, résultats, etc... dans ce domaine.

Ce débat prendrait la forme d'Etats généraux de la Sécurité routière.

Nous vous demandons, Madame et Monsieur le Député, de bien vouloir adopter la Proposition de Résolution suivante :

## PROPOSITION DE RESOLUTION

### Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Invite le Gouvernement à

- organiser des Etats généraux de la Sécurité routière.

Ce débat associera, notamment, les citoyens, les associations représentatives des usagers de la route (automobilistes, motards, transporteurs, les constructeurs, les associations œuvrant à la sécurité et à la prévention routière, associations de victimes...) afin d'évaluer les politiques publiques menées depuis les années 1970 en France et chez nos principaux voisins étrangers, les résultats, afin aussi de fixer les objectifs et les grands axes de la future politique en matière de sécurité routière.